

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL DU DEPARTEMENT 91 VERS LE 91

POUR LA SOCIETE

- Un exemplaire du procès verbal certifié conforme par le représentant légal décidant la modification ou un exemplaire de la décision du gérant s'il en a le pouvoir statutairement.
- Un exemplaire des statuts mis à jour et certifié conforme par le(s) représentant(s) légal(aux).
- Un exemplaire du journal d'annonces légales contenant l'avis de parution (pour les SNC) ou copie de la demande de parution (texte complet), revêtue du cachet du journal et de la date de parution.

POUR LE FONDS DE COMMERCE

- Création :
 - Siègne social au domicile :
 - Une copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois aux nom et prénom du dirigeant (facture EDF, quittance de loyer, taxe foncière ou d'habitation...) ou, si le dirigeant est hébergé, une attestation originale d'hébergement, une copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois aux nom et prénom de la personne qui l'héberge et une copie de sa pièce d'identité en cours de validité
 - Siègne dans un local commercial ou dans une entreprise de domiciliation :
 - Une copie du bail commercial, signé des deux parties, au nom de la société ou un contrat de sous-location ainsi qu'une copie du bail initial et/ou une autorisation du propriétaire
 - une copie du contrat de domiciliation.
- Achat de fonds de commerce :
 - Une copie de l'acte d'acquisition du fonds de commerce portant mention de l'enregistrement aux impôts ainsi qu'une copie du bail commercial (signé des deux parties) si la cession de droit au bail n'apparaît pas dans l'acte d'acquisition.
 - Un journal d'annonces légales contenant l'avis de cession du fonds ou une copie de la demande d'insertion contenant le texte complet ainsi que le cachet du journal et la date de parution.
- Location-gérance du fonds :
 - Une copie du contrat de location-gérance (portant mention de l'enregistrement aux impôts pour les contrats à durée illimitée) ainsi qu'une copie du bail commercial si la jouissance du droit au bail n'apparaît pas dans le contrat de location-gérance.
 - Un journal d'annonces légales contenant l'avis de location gérance du fonds ou une copie de la demande d'insertion contenant le texte complet ainsi que le cachet du journal et la date de parution.

AUTRES PIÈCES

En cas d'exercice d'une activité règlementée au RCS

- En fonction de l'activité, une copie ou un original de l'autorisation ou de la déclaration mise à jour.

En cas de signature du formulaire par une autre personne que le dirigeant

- Un pouvoir signé en original.
- **PAIEMENT A L'ORDRE DU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE** (chèque bancaire ou mandat uniquement) : 192.01 Euros (76.01 Euros en cas de SASU ou EURL, si l'associé unique est une personne physique assurant personnellement la gestion de la société)
- Achat/Location-gérance : 212.08 Euros

Nous contacter :

Centre de Formalités des Entreprises - (CFE)
2, cours Monseigneur Romero - CS 50135
91004 ÉVRY Cedex
Tél : 01 60 79 91 91 Fax : 01 60 79 91 64
Courriel : scfe-991@essonne.cci.fr